

Revue de la presse du 08/04/2014

➤ **Logistique : Les contrats d'application sectoriels « en cours de finalisation », selon Rabbah**

Les contrats d'application sectoriels et régionaux, entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie logistique, sont en cours de finalisation, selon Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique.

• LE MATIN DU SAHARA •

➤ **Ferroviaire : Le Partenariat public-privé vise à élargir le réseau national en faisant du secteur un véritable moteur de croissance**

L'initiation d'un Partenariat public privé (PPP) dans le secteur ferroviaire, vise à garantir l'extension du réseau national pour une meilleure couverture du territoire et à permettre à ce mode de jouer pleinement un rôle moteur dans le processus de décollage de l'économie, a indiqué, dernièrement à Rabat, le ministre de l'Équipement du transport et de la logistique, Aziz Rabbah

• LE MAROC DU CHANGEMENT •

➤ **La première classe, vitrine très rentable des compagnies aériennes**

La compagnie française a dévoilé mercredi 08 mai à Shanghai sa "Suite haute couture", présentée comme l'une des plus grandes du marché : 2 mètres 38 de long, dont un fauteuil convertible en un lit de 201 cm et 77 cm de large. Montant de l'investissement: 50 millions d'euros pour 76 suites équipant ses 19 Boeing 777-300 (quatre sièges par avion) qui s'ajoutent aux 200 millions dépensés pour les nouvelles business et 250 millions pour la classe économique. Cette annonce intervient quelques jours seulement après la présentation à Abou Dhabi de la "First suite" de sa concurrente émiratie, qui équipera prochainement ses Airbus A380 et Boeing 787. Outre un large fauteuil, Etihad proposera une banquette convertible en un lit de 204 cm de long et 66 cm de large. "La 'First' est un outil en terme d'image", commente Didier Bréchemier, spécialiste du transport aérien au cabinet de conseils en stratégie Roland Berger. Et ce micromarché peut s'avérer "extrêmement rentable".

• Devanture.net •

➤ **Un avion transportant des Marocains forcé d'atterrir à Oran**

Un avion de la compagnie Air Méditerranée avec 250 passagers marocains à bord a effectué un atterrissage de force, à l'aéroport d'Oran dans l'Ouest Algérien. L'appareil en provenance de l'aéroport Paris Charles De Gaulle s'est posé en raison d'un brouillard qui recouvrait la ville d'Oujda, sa destination finale, rapportent des sources consulaires marocaines. Il a été autorisé à effectuer cet atterrissage forcé, en raison des conditions climatiques défavorables dans la capitale de l'Oriental, précise la même source.

• acharq •

➤ **Absentéisme au Parlement : Talbi Alami brandit la carotte**

Pour inciter les députés à assister aux séances parlementaires, Rachid Talbi Alami, président du parlement, fraîchement débarqué au perchoir, a brandi la carotte au lieu du bâton. Contrairement à son prédécesseur qui avait annoncé au début de son mandat des sanctions à l'encontre des absentéistes, Rachid Talbi Alami a privilégié des mesures incitatives. C'est ce qu'on peut lire dans une note publiée sur la page facebook officiel du parti du Rassemblement National des Indépendants (RNI). Selon cette source, Rachid Talbi Alami a convenu avec les présidents des groupes parlementaires la signature de plusieurs accords dont but d'améliorer les conditions de déplacement et de séjour des députés. Il est question de la signature avec la RAM d'une convention garantissant le transport aérien des députés résidants dans des régions éloignées de la capitale. Un deuxième accord devrait être conclu avec l'ONCF afin d'augmenter le nombre de

bénéficiaires de carte gratuité de train en faveur des élus. Un autre engagement avec l'office des autoroutes du Maroc permettra d'accorder aux élus des cartes de péage. Et ce n'est pas tout. Les parlementaires devraient également bénéficier de forfaits de carburant ainsi que de séjours de trois jours par semaine dans les hôtels de Rabat.

• le2minutes •

➤ **Le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à promouvoir le droit de l'accès à l'information (El Khalfi)**

Le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à promouvoir le droit de l'accès à l'information, a affirmé, à Rabat, le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Mustapha El Khalfi. Répondant à une question orale à la Chambre des représentants, M. El Khalfi a souligné que le ministère de tutelle a procédé à l'élaboration d'un projet moderne de code de la presse et de l'édition qui ne prévoit pas de peines privatives de liberté, à la lumière des résultats des travaux de la commission scientifique chargée de la concertation sur les projets relatifs à la presse et l'édition, précisant que le code comporte quatre textes législatifs, à savoir le projet de loi de la presse et l'édition, le projet de loi du journaliste professionnel, le projet du conseil national de la presse et le projet de loi des métiers liés à la presse, particulièrement l'imprimerie, la distribution et la publicité dans la presse écrite et l'accès des journalistes à l'information.

• al khabar • bayane al yaoum •